# COMMUNE DE GEISPITZEN

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de GEISPITZEN

## SÉANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2025

### Sous la présidence de Monsieur Christian BAUMLIN, Maire

Le Maire, Christian BAUMLIN, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : BAUMLIN Christian, DUBOIS Vincent, EHRET Philippe, ENGGASSER Hervé, LITZLER Sébastien, SCHERRER Eliane, SCHNEIDER Hervé et SCHNEIDER Patrice

Absents non excusés : néant

Absents excusés : BRAND Sabrina, ISSNER Marc et UNTZ Marguerite

Absents ayant donné procuration : ISSNER Marc

**Ordre du jour**

1. Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil
2. Rapport des commissions
3. Communications, informations

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Patrice SCHNEIDER, 1er Adjoint, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

**Point 1 Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil**

Sur rapport de l'autorité territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent d'accueil relevant des grades d'Adjoint administratif territorial, d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 minutes (soit 17,5/35èmes), compte tenu d'un besoin de personnel au secrétariat de mairie pour exercer les fonctions d'accueil.
Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer un emploi permanent d'agent d'accueil sur les grades suivants :
  - Adjoint administratif territorial ;
  - Adjoint administratif territorial principal 2ème classe ;
  - Adjoint administratif territorial principal 1ère classe ;

relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions administratives auprès du secrétariat de mairie à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 minutes (soit 17,5/35èmes) à compter du 1er septembre 2025 ;
- DÉCIDE de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'actualiser l'état du personnel et de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

## Point 2 Rapport des commissions

### a) Urbanisme

La commission d'urbanisme communique le dossier remis au service instructeur :

| Document | Date dépôt | Nom du pétitionnaire | Nature du projet | Lieu du projet |
|---|---|---|---|---|
| Certificat d'urbanisme | 02/07/2025 | Notaires CHAUVIN & BASCH | Information | Lieu-dit HEXENPLATZ |
| Certificat d'urbanisme | 02/07/2025 | Notaires CHAUVIN & BASCH | Information | Lieu-dit ALT RAD |
| Certificat d'urbanisme | 02/07/2025 | Notaires CHAUVIN & BASCH | Information | Lieu-dit KLEINSTUECK |
| Certificat d'urbanisme | 02/07/2025 | Notaires CHAUVIN & BASCH | Information | Lieu-dit LERCHENBERG |
| Certificat d'urbanisme | 09/07/2025 | Notaires GREWIS | Information | 20 rue de la Libération |
| Certificat d'urbanisme | 22/07/2025 | Notaires FRITSCH | Information | Lieu-dit HOFACKER-WINGENTAL |
| Déclaration préalable de travaux | 03/07/2025 | EDF SOLUTIONS SOLAIRES | Installation d'un générateur photovoltaïque | 12 rue de la Chapelle |

### b) Saint-Louis Agglomération

- Point sur les Commissions

Monsieur le Maire invite les conseillers à faire un compte-rendu sur les commissions de Saint-Louis Agglomération auxquelles ils ont participé, afin de présenter les missions et objectifs de ces commissions.

- Déchetteries

Monsieur le Maire informe les conseillers des nouveaux horaires des déchetteries de Saint-Louis Agglomération à partir du 1er octobre 2025. Une communication sera faite prochainement sur le site Internet de la mairie.

- Environnement

Un point de vigilance a été fait sur les moustiques tigres et les frelons asiatiques dont la présence commence à se faire remarquer sur le territoire.

Plus d'informations sont attendues en mairie afin d'être communiquées à la population.

### c) Rivières Haute Alsace

Un rendez-vous s'est tenu le 10 juillet dernier avec Rivières Haute Alsace et le service environnement de la Préfecture du Haut-Rhin concernant les problèmes d'inondation dans la rue des Champs. Les riverains présents ont également été conviés à cette rencontre.

Plusieurs solutions ont été énoncées et un compte-rendu est attendu en mairie afin d'avancer sur cette problématique.

## Point 3 Communications, informations

### a) Organisation de la journée citoyenne

Monsieur le Maire propose de faire le point avec les conseillers afin de préparer les différents ateliers de la journée citoyenne prévue le samedi 06 septembre 2025.

### b) Prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 1er septembre 2025 à 19h00.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Christian BAUMLIN

MAIRIE DE GEISPITZEN
HAUT-RHIN

Le secrétaire de séance,
Patrice SCHNEIDER


Paraphe du maire